

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

SERVICES PUBLICS DES TROIS VALLÉES

23, AVENUE DE LA BOISSE, CHAMBÉRY (73000)

TÉLÉPHONE : (79) 34.04.68

CHÈQUES POSTAUX : LYON 9493-23

Objet. 3443/75 - MONTAIGES

Annexé à la minute
d'un acte reçu par
le notaire soussigné
le 29...


Monsieur BOURGUIGNON
20, rue Paul Couderc

92 - SCEAUX

V/RÉFÉRENCE

V/LETRE DU

N/RÉFÉRENCE

Objet :

Bornage du lotis-
sement de COURCHEVEL

CHAMBÉRY, LE 26 JANVIER 1973

Monsieur,

A l'occasion de la remise des lotissements de COURCHEVEL par le Département de la Savoie à la Commune de SAINT BON, il a été nécessaire de procéder au bornage définitif des parcelles vendues.

A la suite de ce travail, le Département a mis en recouvrement les frais ainsi occasionnés de délimitation et de bornage en vertu de la délibération de la Commission Départementale du Conseil Général de la Savoie du 11 février 1970 et conformément aux actes de vente qui stipulaient que les frais de délimitation des parcelles étaient à la charge de l'acquéreur.

Le géomètre chargé des travaux a préparé, pour chaque parcelle, un plan de délimitation permettant de préciser les limites de ladite parcelle par rapport soit à la route, soit à des constructions ou installations voisines.

Vous voudrez bien trouver ci-joint un exemplaire du plan concernant votre propriété - parcelle N° 43bis lieu dit : Bellecôte

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur des Services Publics des
Trois Vallées,

~~L'Ingénieur du C.E.P.F.~~
Le Directeur Adjoint



G. LEMONNIER
P. BONFILS

6 d. 00
6 d. 29

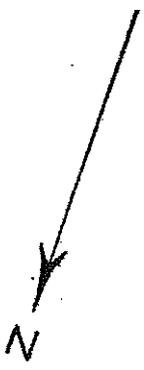
M

opriet

41/1566

urgun
Paul Roubin
Soury

1/4/85



Rock
Zone
verre

